

AVIS AU REPRÉSENTANT PERSONNEL

Le représentant personnel peut devoir jouer **deux rôles** lorsqu'il fait une réclamation; il représente toujours **1) la succession** mais il peut également **2) se représenter lui-même** s'il est un membre de la famille approuvé et / ou une personne à charge approuvée de la personne infectée par le VHC décédée.

Quittance conjointe

- Le représentant personnel peut devoir signer deux fois

Lorsqu'il choisit le montant de **72 000 \$** (Formulaire HEMO 22) **ou de 120 000 \$** (Formulaire GEN 21), le représentant personnel devra signer le formulaire de quittance conjointe deux fois s'il est également un membre de la famille approuvé et / ou personne à charge approuvée reconnu. Dans un tel cas, le représentant personnel doit signer la quittance conjointe comme membre de la famille approuvé et / ou personne à charge approuvée et une deuxième fois comme le représentant personnel agissant au nom de la succession.

Tableau d'allocation

- Le représentant personnel pourrait devoir signer deux fois

Lorsque le choix est de **72 000 \$** (Formulaire HEMO 22) **ou de 120 000 \$** (Formulaire GEN 21), le représentant personnel devra signer le tableau deux fois s'il est également un membre de la famille approuvé et / ou personne à charge approuvée reconnu. Dans un tel cas, le représentant personnel doit signer deux fois le tableau d'allocation, une fois comme membre de la famille approuvé et / ou personne à charge approuvée et une deuxième fois comme le représentant personnel au nom de la succession.

- Le représentant personnel doit établir la liste de la succession et de TOUS les membres de la famille et / ou personnes à charge vivant dans le tableau (Même si la succession ou un membre de la famille accepte de ne pas recevoir un montant d'argent)

Un membre de la famille comprend :

Un conjoint, un enfant, un frère, une soeur, un grand-parent et petit-enfant de la personne infectée par le VHC décédée. Un ex-conjoint n'est pas inclus.

Une personne à charge comprend :

Un conjoint, un enfant, un frère, une soeur, un grand-parent et un petit-enfant si la personne infectée par le VHC fournissait du soutien ou était légalement tenue de fournir du soutien à un tel individu à la date du décès de la personne infectée par le VHC.

Un ex-conjoint est une personne à charge si la personne infectée par le VHC décédée était légalement tenue de fournir du soutien à l'ex-conjoint à la date de son décès.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C au 1-877-434-0944 et demandez de parler avec Patricia Beechey.